

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-074

~~~~~

## SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 9

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2022

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), TUPIN Patrick, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise (arrivée en cours de séance)*

**ABSENTS EXCUSES :** *CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), DORIGO Rebecca (pouvoir à DURIN Frédéric), QUESTROY Claudine*

Monsieur TUPIN Patrick a été élu secrétaire.

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL – DEMANDES DE SUBVENTION</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé le coût prévisionnel des travaux ainsi que le plan de financement pour la construction d'un local commercial. Depuis, le maître d'œuvre, compte-tenu de la hausse des prix, à réajuster le montant estimatif du projet comme suit :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| ☞ Travaux :                                 | 580 000 € HT |
| ☞ Honoraires maîtrise d'œuvre :             | 72 500 € HT  |
| ☞ Contrôle technique et coordonnateur SPS : | 10 900 € HT  |

Soit un coût total de 663 400 € HT au lieu de 640 500 € HT.

Aussi, il propose de solliciter les subventions ci-après et d'approuver le plan de financement suivant :

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| ☞ Conseil Départemental (CDAS 2022) : | 331 700 € (50 %)    |
| ☞ Etat (DETR) :                       | 132 680 € (20 %)    |
| ☞ CCPEVA (Fonds de concours) :        | 48 000 € (7,24 %)   |
| ☞ Autofinancement :                   | 151 020 € (22,76 %) |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet ainsi que le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès des différents financeurs aux taux les plus élevés possibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Patrick TUPIN



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Patrick Tupin", is written to the right of the official stamp.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*